



Commune de Lavans-lès-Saint-Claude

Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2019 COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 12 décembre 2019 à 19h00, en mairie principale, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire, et en application des articles L.2121-7 et L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Présents : Jean-Paul BERNASCONI, Emilia BRÛLÉ, Roxane CHAPLET, Christian CHARGE, Claude COTTET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Carole DELAVENNA, Isabelle DUNOD, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Sylvie JOUX, Sylvette LORGE, Jean-Pierre MANZONI, Marie-Pierre MICHAUD, Jean-François MINY, Franck NICOLAS, Philippe PASSOT, Nicole PEDROLETTI, Bruno PERRIER, Laurent PLAUT, Antoine PULICE, Geneviève ROZIER, Guillaume SAILLARD, Olivier TONIUTTI, Michel VIARD et Thierry VIDAILLET.

Absents excusés : Mélanie BOUVERET, Xavier BROCHET (pouvoir à Franck NICOLAS), Cécile CHIQUET (pouvoir à Thierry VIDAILLET), Laurent HUGUES-DIT-CILES (pouvoir à Bruno PERRIER), Magali LAHU, Jacques LANÇON, et Patricia VILLE.

Absents : Guillaume BAILLY-BASIN, Romain MILLET, et Gino SALDIGLORIA.

Nicole PEDROLETTI a été nommée secrétaire de séance.

Vivian CAVALIERE, directeur général des services, est présent.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 7 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité (trois conseillers se sont abstenus).

Aménagement des espaces et bâtiments publics du centre-bourg

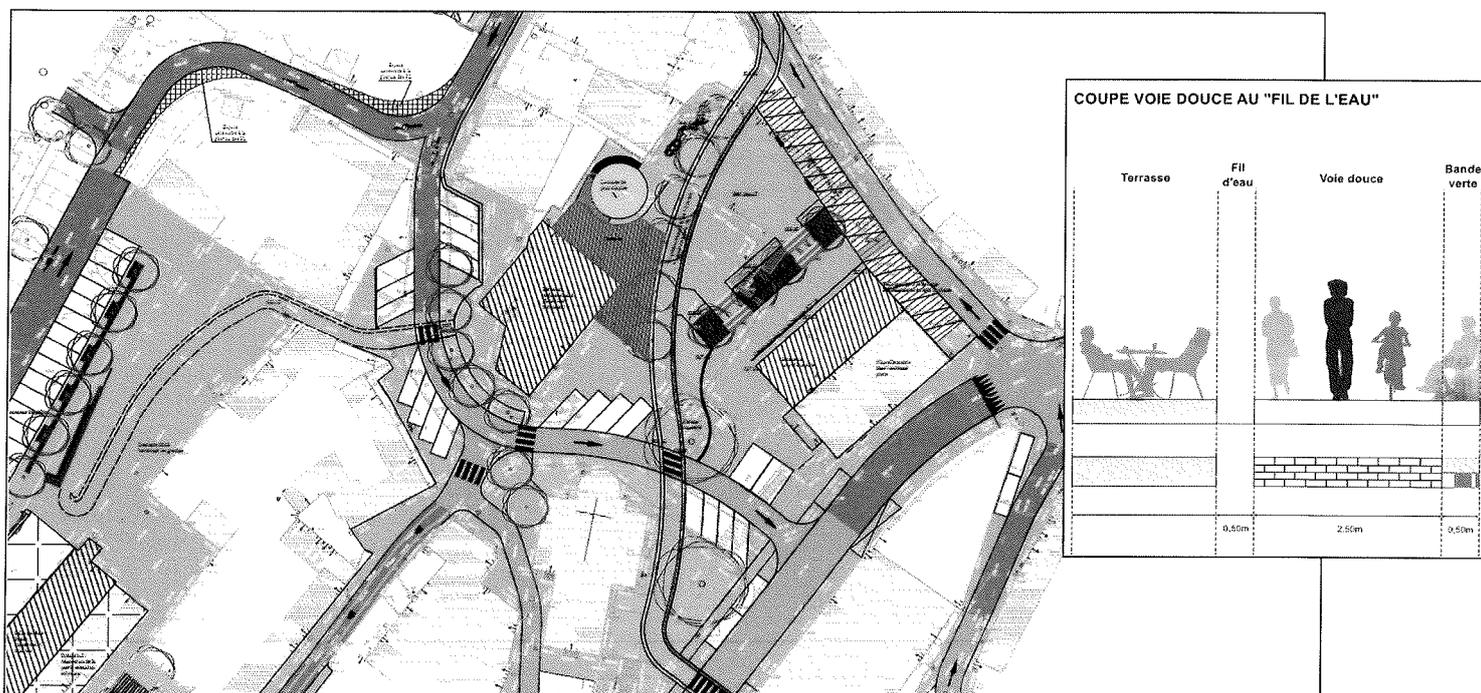
Présentation de l'avant-projet détaillé par l'équipe de maîtrise d'œuvre

Le Maire souligne l'importance de cette première partie de séance consacrée à la présentation par l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'Avant-Projet Détaillé (A.P.D.) pour l'aménagement des espaces et bâtiments publics du centre-bourg. Il rappelle que ce projet a été co-construit depuis un an avec les membres du groupe de travail et les partenaires de la collectivité, et a l'objet d'un suivi par le comité technique composé des trois maires, de l'adjointe à l'urbanisme et du représentant du C.A.U.E. du Jura. Il ajoute, qu'après débat, les élus devront se prononcer sur les espaces à requalifier et les demandes de subventions. Il donne la parole à Mme Nathalie SORDEL du bureau d'étude ABCD Ingénierie, et à MM. Vincent PLESIAT et Aurélien CLEMENCE du cabinet Atelier ZOU.



Les espaces publics.

La Place Gilbert Cottet-Emard est traitée comme un véritable trait d'union entre la Maison des associations (immeuble du Nœud) et la Place du Chêne. Un chemin « traversant » est aménagé principalement pour les piétons et les cycles, dans le cadre d'une voie douce large de 2,50 mètres. Ce cheminement doux est composé par un fil d'eau et une bande verte équipée de mobilier de repos. Les espaces publics sont distribués de part et d'autre de ce cheminement. Une branche secondaire poursuit son tracé vers la percée verte en passant devant le Cantou.



La Rue François Bourdeaux est sécurisée et apaisée la vitesse étant limitée à 20 km / h. Ainsi, la place du piéton devient prioritaire. La R.D. 470 / Grande Rue est réaménagée en vue de ralentir la vitesse des véhicules grâce à la pose de deux plateaux ralentisseurs au niveau des intersections avec la Rue François Bourdeaux.

Un nouveau schéma de circulation est mis en place pour la Rue du Chêne, incluant des feux tricolores afin de sécuriser la sortie des véhicules depuis la placette.

Les espaces piétonniers s'étirent en direction de la Place Antide Janvier via la création d'un axe transversal entre les places Gilbert Cottet-Emard et Antide Janvier, engendrant la démolition d'un mur et la création d'un escalier.

Le parvis de l'église est doté a minima d'une place de stationnement P.M.R. et d'une place pour les véhicules des pompes funèbres.

Le scénario retenu pour les bâtiments du centre prévoit la transformation de la mairie actuelle en activité de bar / brasserie (avec une démolition partielle) et la réhabilitation du bâtiment de l'agence postale pour la nouvelle mairie / maison des services au public (avec une extension conséquente).

Afin de s'adapter à la topographie du secteur (terrain en pente), des escaliers de trois à quatre marches, intégrant des gradins, sont aménagés. Quatorze nouvelles places de stationnement couvertes sont implantées en face de la boucherie et le long de la nouvelle mairie. Elles abriteront le marché hebdomadaire.

Des jeux pour enfants sont créés à proximité immédiate de la terrasse de la nouvelle brasserie / bar, notamment une « ronde des jeux simples » combinant le bois, la pierre et les végétaux. Des jets d'eau sont implantés à proximité, l'idée de la fontaine n'ayant pas été retenue.

Toutes les aires de stationnement du centre sont végétalisées.

Les abords de l'église sont aérés et végétalisés : la voiture est seulement tolérée sur son parvis.

Le Monument aux Morts est relocalisé soit sur la nouvelle esplanade soit au droit du bâtiment de la nouvelle mairie.

L'extrémité du « Fil d'eau » s'achève par une résurgence située sur la placette actuelle dite du « Chêne », puis l'eau est évacuée dans le réseau public des eaux pluviales.

Les bâtiments publics.

* La nouvelle mairie, nécessitant une extension, accueille prioritairement le public en rez-de-chaussée avec l'accueil / secrétariat, l'agence postale communale, la maison de services au public et le point information touristique. Ce niveau comprend également la salle d'honneur et la salle du conseil municipal. Une partie de l'extension pourrait-être simplement couverte pour constituer un préau. L'étage intègre les bureaux du secrétariat général, de la comptabilité, du Maire ainsi que plusieurs bureaux et salles de réunion destinés aux adjoints et autres élus. Les combles sont dédiées au stockage des archives municipales. En fonction de la variante retenue, les travaux de réhabilitation / extension s'élèvent de 850 000 € à 940 000 € H.T.

* L'activité de bar / brasserie comprend la démolition des extensions récentes du bâtiment (pour ouvrir la terrasse extérieure) avec deux accès bien différenciés : en rez-de-chaussée bas pour le bar et la cuisine et en rez-de-chaussée haut pour la salle de restauration. Le coût global de l'opération est estimé à 630 000 € H.T. (équipements intérieurs non compris).

* La maison des associations / tiers lieu est destinée à accueillir notamment le club des aînés et les cours de musique dans des locaux conviviaux, assonorisés et pratiques. A l'étage, des espaces mutualisés sont créés : salles de réunion et bureaux. L'espace vouté du rez-de-chaussée est dédié au stockage de matériel et aux locaux techniques. Les dépenses de réaménagement sont estimées à 530 000 € H.T.

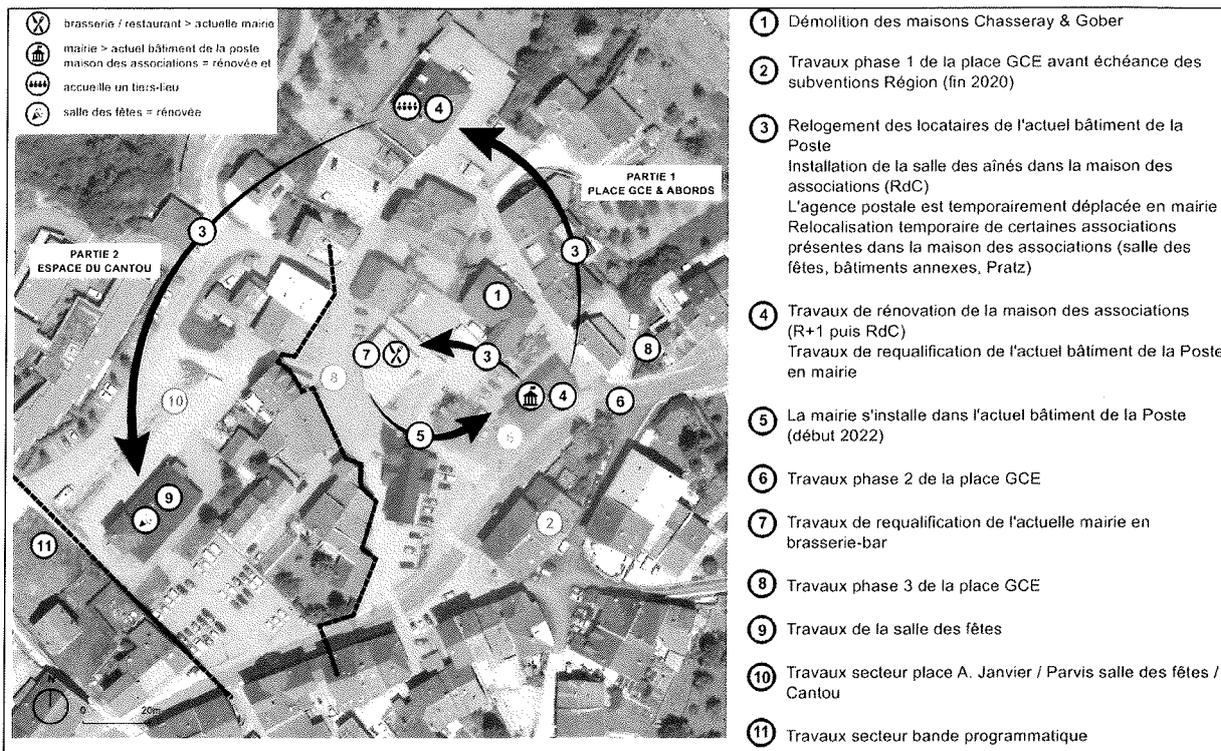
* La salle des fêtes évoluerait selon trois scénarios :

- rénover l'existant avec une reprise du pas d'entrée, une cuisine agrandie et l'installation d'un rideau phonique entre la grande et la petite salle,
- détruire la dernière extension et agrandir le bâtiment côté cantou avec un espace office, une cuisine groupe liaison froide. La surface de la deuxième salle est étendue, elle est configurée en forme de carré.
- déconstruire la totalité de l'existant et reconstruire un nouveau bâtiment.

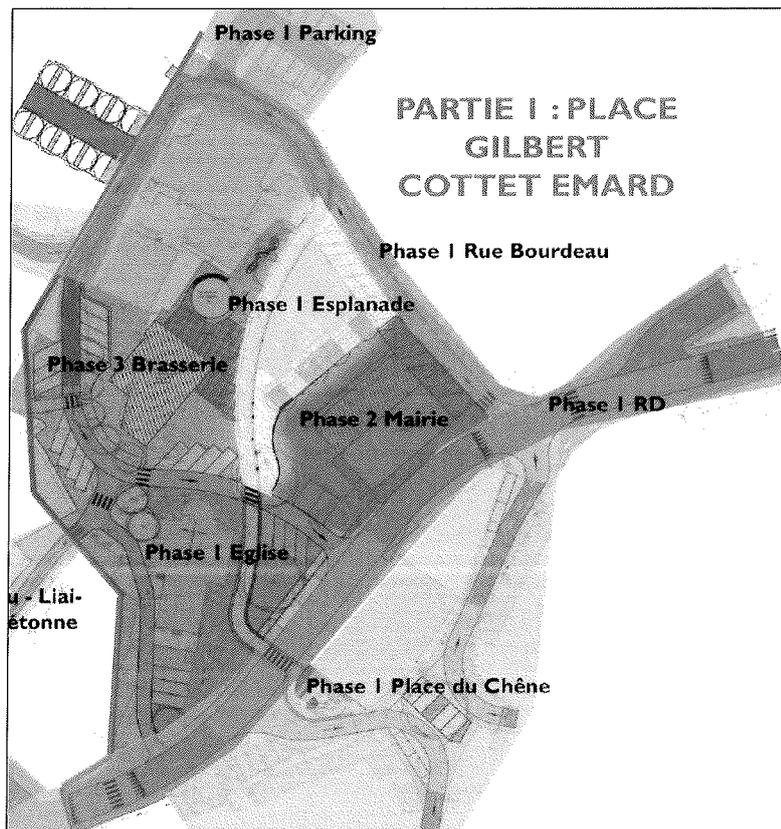
Les coûts estimatifs de réhabilitation / extension (730 000 € H.T.) et de démolition / reconstruction sont relativement proches.

L'ordonnancement de l'opération centre-bourg est envisagé comme suit :

... / ...



Le phasage des travaux sur les espaces publics de la Place Gilbert Cottet-Emard est proposé comme suit :



Le calendrier prévisionnel de réalisation et les chiffrages estimatifs des aménagements sont les suivants :

MISE EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE PLACE GCE PHASE 1																			
Année		2020										2021							
Mois		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J
RD & abords immédiats																			
Rue & place du Chêne																			
Abords de l'église																			
Esplanade																			
Rue François Bourdeau																			

MISE EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE & CHIFFRAGE ESTIMATIF				
Secteur / phase	Point de déclenchement	Livraison envisagée	Délai de réalisation prévisionnel	Chiffrage travaux estimatif
Place GCE - phase 1	Démolition maisons Gober & Chasseray	Juin 2021	12 - 14 mois	1 230 000 € HT
Place GCE - phase 2	Travaux bâtiment de la nouvelle mairie	Septembre 2022	2 - 4 mois	230 000 € HT
Place GCE - phase 3	Travaux bâtiment de la nouvelle brasserie-bar	2023 (?)	2 - 4 mois	344 000 € HT
Espace du Cantou	Travaux salle des fêtes	2023-2025 (?)	8 - 12 mois	742 000 € HT
Percée Verte	Acquisitions foncières	/	10 - 12 mois	857 000 € HT
Abords des écoles	Travaux espace scolaire	/	/	/

Demandes de subventions à l'Etat et à la Région

Au vu de ces éléments de programmation et afin de présenter les dossiers de demandes de subventions, le Conseil Municipal approuve le plan de financement de l'opération d'aménagement des espaces publics du centre-bourg suivant : (étant précisé que pour la partie « Rue du Chêne », seuls les abords du front commercial entre le magasin de literie et le salon de coiffure seront inclus) :

Dépenses € HT		Recettes €	
Installation chantier	6 850,00 €	Région	216 800,00 €
Préparation démolition	91 300,00 €	Etat	368 622,00 €
Rue du Chêne	232 370,00 €	Département	245 748,00 €
Abords église	174 580,00 €	Commune	397 570,00 €
Esplanade	327 485,00 €		
Rue F. Bourdeaux	133 815,00 €		
Parking lavoir	40 500,00 €		
RD 470	221 840,00 €		
TOTAL	1 228 740,00 €	TOTAL	1 228 740,00 €

Le Conseil décidant, après suggestion du Maire de sursoir à l'aménagement de la place du Chêne et au changement des sens de circulation sur cette place.

Il sollicite les aides financières suivantes :

- Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux / D.E.T.R. 2020 de l'Etat,
- Contrat de revitalisation bourg-centre de la Région Bourgogne Franche-Comté,
- et Dotation de Solidarité avec les Territoires / D.S.T. du Département du Jura.

FINANCES

Décision Modificative n°8 au budget principal : intégration des travaux d'éclairage public de l'opération SIDEC « Saint-Romain »

L'opération SIDEC de rénovation de l'éclairage public du hameau de Saint-Romain étant achevée, le Conseil décide d'intégrer le coût des travaux dans le patrimoine communal, comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21534 : Réseaux d'électrification		34 700,00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		34 700,00 €
R 1328 : Autres		8 690,00 €
R 238 : Avance / cde immo. corporelle		26 010,00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		34 700,00 €

Prestation de déneigement du service technique municipal : convention avec la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude pour la Z.A.E. du « Curtillet - Planchamp »

Le Maire indique aux conseillers que le service technique municipal est en mesure de mettre à disposition de la Communauté de Communes le matériel et le personnel pour le déneigement de la voirie de desserte de la Zone d'Activité Economique du « Curtillet - Planchamp ». Il précise que le tarif de ce service est fixé à 160,46 € par heure pour l'année 2019 (avec réactualisation annuelle de 2,50 %).

Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition le matériel de déneigement et les agents techniques, afin d'assurer la viabilisation des voiries de la Z.A.E. du « Curtillet - Planchamp », pendant la période 2019 / 2020. Il décide que la convention sera reconduite tacitement par période d'une année et il autorise le Maire à la signer.

URBANISME ET TRAVAUX

Avenant à la convention de partenariat avec le C.A.U.E. du Jura pour l'accompagnement de la collectivité dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement

Le Maire explique aux élus que la commune historique de Lavans-lès-Saint-Claude avait signé en 2009, une convention de partenariat pour bénéficier de l'accompagnement du C.A.U.E. du Jura, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (notamment pour le lotissement du Crêt du Bief).

Etant donné que la création de la Commune Nouvelle au 1^{er} janvier 2019 a entraîné une augmentation significative de la population communale (aujourd'hui de 2 498 habitants), le Conseil accepte de passer un avenant n°1 à cette convention, portant le coût de prestation journalier de 388 € à 408 €.

Lotissement communal du Crêt du Bief : vente des parcelles AT n°290 (658 m²) et AT n°297 (500 m²)

Le Maire indique aux conseillers qu'il a recueilli deux promesses de vente du lotissement du Crêt du Bief pour les parcelles cadastrées : section AT n°290 d'une surface de 658 m² et section AT n°297 d'une surface de 500 m², lieudit « Les Cards ».

Le Conseil Municipal décide de céder ces deux parcelles comme suit :

- AT n°290 à M. Sébastien PEILLEX et Mme Célia PICAUD domiciliés à 39170 COTEAUX DU LIZON, au prix de 52 640 €, T.V.A. sur la marge incluse.
- AT n°297 à M. et Mme Serkan BICER domiciliés à 39200 SAINT-CLAUDE, au prix de 40 000 €, T.V.A. sur la marge incluse.

Il précise que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs et autorise le Maire à signer tous les documents permettant leur cession.

Compte-rendu de la commission urbanisme du 4 novembre 2019

Isabelle DUNOD expose aux élus les points abordés lors de la dernière réunion de la commission, dont la première partie a été consacrée à des visites de terrain :

- réflexion sur les sites d'implantation des nouveaux conteneurs semi-enterrés à installer sur le territoire de Pratz (en partenariat avec le SICTOM du Haut-Jura) ;
- problématique du stationnement anarchique et de la vitesse excessive des véhicules au niveau du quartier de « Fourger ».

Le Maire ajoute qu'un cheminement pour les piétons est en cours d'aménagement pour relier ce quartier au Collège du Plateau. Une rencontre est prévue sur site avec le responsable de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude pour envisager signalisation routière sur la R.D. n°118.

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

Crèche multi-accueil « La Rainette » : demande de subvention à la CAF du Jura pour les séances de musicothérapie en 2020

Le Maire et Geneviève ROZIER indiquent aux conseillers que les séances de musicothérapie assurée par Mme Ingrid BUATOIS au sein de la crèche multi-accueil ont été très bénéfiques pour les enfants, les familles et les agents (découverte et manipulation d'instruments et développement sensoriel).

Au vu de ce bilan positif, le Conseil approuve la mise en place de nouvelles séances de musicothérapie à la crèche pour l'année 2020, la dépense maximale étant fixée à 1 250 €. Il sollicite de la C.A.F. du Jura une aide financière au taux de 80 %.

QUESTIONS DIVERSES

Bilan du Téléthon 2019

Guillaume SAILLARD informe les élus que les animations du Téléthon ont permis de collecter environ 2 500 €.

Prochaines réunions (en mairie principale) :

Jeudi 30 janvier 2020 à 19h00 - commission finances CA 2019.

Mardi 18 février 2020 à 19h00 - commission finances BP 2020 / fonctionnement.

Jeudi 20 février 2020 à 19h00 - Conseil Municipal - vote des CA 2019.

Mardi 25 février 2020 à 19h00 - commission finances - BP 2020 / investissement.

Jeudi 5 mars 2020 à 19h00 - Conseil Municipal - vote des BP 2020.

La séance est levée à 21H50.

Philippe PASSOT, maire

Nicole PEDROLETTI, secrétaire de séance

